

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2031

21 août 2013

SOMMAIRE

Acquity Group LUX, S.à r.l.	97464	Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l.	97463
Akeance Group	97465	OAK Constellation Management	97461
Althelia Climate Fund GP, S.à r.l.	97465	Pasta Point Management S.A.	97464
Chez Emilia et Pierre S. à r.l.	97485	PFCE Holdco S.à r.l.	97463
DB Capital Investments Sarl	97475	PHM Investment (USD) 1 S.à r.l.	97464
EF Investments (Luxembourg) S.à r.l.	97486	PolyOne Luxembourg S.à r.l.	97462
Eldora S.A.	97487	Premium Coffee Holding S.A.	97474
Euroamerican Finance S.A.	97486	Saes Getters International Luxembourg S.A.	97468
Fimassi Holding S.A.	97457	Saint-Paul Luxembourg S.A.	97468
Financière de Gestions Internationales - GPI	97457	Schwartz Rolladen und Fenster GmbH ...	97474
Financière Volog S.A.	97458	SCPack Holdings Management S.à r.l. ...	97466
Fizz Beverage S.à r.l.	97487	SEB SLS Multi Manager SICAV-SIF	97465
Fraizia S.A.	97487	Sedal Investissements S.A.	97467
Gestador S.A.	97442	Seniorenresidenz Berdorf S.A.	97474
Haemstede S.A.	97443	Sesa S.A.	97473
Haksan International	97444	Simla Trust S.A.	97466
Helium Securities S.C.A.	97445	Socfinaf S.A.	97485
HFC S.A.	97443	Société de l'Hôtellerie S.A.	97473
Hilgers S.à r.l.	97445	Société pour le Transport International de Conteneurs	97467
Holding Klege S.à r.l.	97445	Sofagi S.C.A.	97485
Huislux Investments S.A.	97442	Sparinvest S.A.	97488
ICG Recovery 2, 2008 S.A.	97443	Sudstrom S.à r.l.	97467
Kettenheim Capital SA, SICAV-FIS	97444	Texto International Holding S.A.	97468
Key Immobilière S.à r.l.	97444	The Life Asset Bond Company S.à r.l.	97473
Kontrabau S.A.	97442	THERMO Db Services S.à r.l.	97457
L.S.C. Engineering Group	97442	Thewix Pharma S.A.	97469
MAMERANUS Participations S.A.	97442	Thunderbird Holdings S.à r.l.	97473
MSM Finance S.A.	97463	Tiger Holding Four Parent S.à r.l.	97469
Multi Challenge Sicav	97488	Trifund Investments S.A.	97474
Nagoya Capital S.A. - SICAV-SIF	97462		
Natixis-Cape S.A.	97488		
Neuheim Lux Group Holding V	97462		

Huislux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.
R.C.S. Luxembourg B 64.937.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013087680/12.

(130108337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Kontrabau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 110, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 66.408.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schwebsange, den 02.07.2013.

Référence de publication: 2013087767/10.

(130108659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**L.S.C. Engineering Group, Société Anonyme,
(anc. MAMERANUS Participations S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 99.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013087769/13.

(130108218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Gestador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 18.014.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 26 juin 2013 au siège social que:
Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013, le Conseil d'Administration se compose de:

- Fabrice Huberty, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Président du Conseil;

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Hermann Bissig, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug, Suisse.

Ont été réélus administrateurs-délégués, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013:

- Fabrice Huberty, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Référence de publication: 2013088617/19.

(130110063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

HFC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 140.377.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 1/07/2013 à 10.00 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

Sont renommés Administrateurs:

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

- M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

- Mme Carine Agostini, Employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2019

Luxembourg, le 01/07/2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013088645/22.

(130109874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Haemstede S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 56.683.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Pour Haemstede S.A.

Samir EL MOUSSAOUI

Mandataire

Référence de publication: 2013088631/13.

(130110051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

ICG Recovery 2, 2008 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.383.

—
Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la société les décisions suivantes:

1. Le renouvellement des mandats des administrateurs suivants à partir de l'assemblée générale du 15 April 2011 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2016:

- Mr. Arnold Spruit;

- Mr. Cédric Bradfer;

- Mr. Ronan Carroll et

- Mr. Dylan Davies (démissionnaire en date du 14 novembre 2012).

2. Le renouvellement du mandat de Contrôleur des Comptes à partir de l'assemblée générale du 15 Avril 2011 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2014:

- Deloitte S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088665/19.

(130110143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Kettenheim Capital SA, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 172.070.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le vendredi 28 juin 2013 à 11.00 heures à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice clôturant au 31.12.2013.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, au poste de Réviseur d'Entreprises Agréé, pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice clôturant au 31.12.2013.

Pour extrait

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2013088694/20.

(130110130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Key Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 650.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.983.

Extrait des résolutions écrites des associés prises à Luxembourg en date du 26 juin 2013

Il résulte des résolutions écrites des associés prises en date du 26 juin 2013, que:

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur Bertrand Marcou de son mandat de Gérant avec effet au 24 juin 2013.

La Société sera valablement engagée en toute circonstance et sans restriction par la signature unique de Monsieur Dennis Kirps, Gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

KEY IMMOBILIERE S.À R.L.

Référence de publication: 2013088695/17.

(130109528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Haksan International, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 52.238.

EXTRAIT

En date du 27 mai 2013, l'assemblée générale des actionnaires a pris les résolutions suivantes:

- Le mandat de Freddy De Petter en tant qu'administrateur est renouvelé avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

- Le mandat de Kohnen & Associés S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes est renouvelé avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Il convient également de noter que le siège social du commissaire aux comptes Kohnen & Associés S.à r.l. se situe désormais au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088637/17.

(130110137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Hilgers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 130.922.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 03 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088647/10.

(130110056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Holding Klege S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013088649/10.

(130109983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Helium Securities S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 178.337.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1. HELIUM II S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here duly represented by Me Nicolas GROSJEAN, lawyer, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. HELIUM INVESTMENT S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.981

here duly represented by Me Nicolas GROSJEAN, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The above mentioned proxies, being initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above have requested that the notary draw up the following articles of incorporation of a "société en commandite par actions", the incorporation of which such parties have approved:

Art. 1. Form. There exists among the general shareholder (actionnaire commandité) (the "General Shareholder") of the Company (as defined hereafter), and the limited shareholder (actionnaire commanditaire) (the "Limited Shareholder") of the Company, and all those persons or entities who may become limited shareholders (actionnaires commanditaires) of the company in the future, a société en commandite par actions (a corporate partnership limited by shares) (the "Company"), governed by these articles of association (the "Articles") and the law of 10th August, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law").

Hereinafter the Limited Shareholder and the General Shareholder will be referred to, where the context so requires, individually as a "Shareholder" and collectively as the "Shareholders".

Art. 2. Name. The Company's name is "HELIUM SECURITIES S.C.A.".

Art. 3. Term. The Company is incorporated for an unlimited period of time. The Company shall not come to an end in the event of the occurrence of the resignation, dissolution, bankruptcy or insolvency of the General Shareholder.

Art. 4. Purposes. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or

to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits and credits, to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this Article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

To enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of any applicable law;

To enter into agreements, including, but not limited to any form of acquisition agreement, sale promise, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds;

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by a resolution of the General Shareholder.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Share Capital. The issued and subscribed share capital of the Company is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) divided into 30,000 (thirty thousand) limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) held by the Limited Shareholder (the "Limited Shares") (Actions de Commanditaire), consisting in

- a) 3,000 (three thousand) class A limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- b) 3,000 (three thousand) class B limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- c) 3,000 (three thousand) class C limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- d) 3,000 (three thousand) class D limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- e) 3,000 (three thousand) class E limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- f) 3,000 (three thousand) class F limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- g) 3,000 (three thousand) class G limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- h) 3,000 (three thousand) class H limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- i) 3,000 (three thousand) class I limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) and
- j) 3,000 (three thousand) class J limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) and 1,000 (one thousand) unlimited shares held by the General Shareholder (the "Unlimited Shares") (Actions de Commandité) with a nominal value of EUR 1 (one Euro).

The Unlimited Shares and the Limited Shares will be individually referred to as a "Share" and collectively as the "Shares".

The general meeting of Shareholders is entitled at the majority vote determined by the Law to decide an increase or a decrease of the share capital of the Company including the consent of the General Shareholder.

The share capital of the Company may be reduced notably through the cancellation of Limited Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Limited Shares through the repurchase and cancellation of all the Limited Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Limited Shares such cancellations and repurchases of Limited Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J Limited Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Limited Shares (in the order provided for in the previous paragraph), such Class of Limited Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount

as determined by the general meeting of Shareholders including the consent of the General Shareholder) and the holders of Limited Shares of the repurchased and cancelled Class of Limited Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Limited Share for each Limited Share of the relevant class held by them and cancelled.

The Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Limited Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the articles of association of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Limited Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association of the Company.

The Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

The Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Limited Shares.

The Cancellation Value Per Limited Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Limited Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the General

Shareholder and approved by the general meeting of the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders including the consent of the General Shareholder in the manner provided for an amendment of the articles of association of the Company provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Limited Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Issuance of Shares. The Company recognizes only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner in relation to the Company.

The Limited Shares and the Unlimited Shares of the Company are in registered form. A share register shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Art. 8. Redemption and Transfer of Shares. The Company is authorised to redeem its shares within the limits and conditions set by the Law. A redemption of Shares must be approved by a resolution at a meeting of Shareholders approved at the majority by the Shareholders present or represented, representing two thirds of the Shares, at the meeting including the consent of the General Shareholder.

Limited Shares as well as Unlimited Shares may be freely transferred.

The Company may accept and enter in the register of the Company a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee on the transfer of Shares.

Art. 9. Liability of Shareholders. The holders of Limited Shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The General Shareholder's liability shall be unlimited.

Art. 10. Meetings of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of June at 3.00 pm. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All meetings of Shareholders shall be chaired by the General Shareholder or by any person duly authorized to represent him.

Art. 11. Notice, Quorum, Proxies, Majority. The notice periods and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each Share, without distinction, shall carry one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person, whether a Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram, telex or any other suitable telecommunication means.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders which has been validly convened will be passed by a simple majority of those present and voting with the necessary consent of the General Shareholder.

Art. 12. Convening notice. Shareholders' meetings shall be convened by the General Shareholder or by the Supervisory Board (as defined below), pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the share register of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The General Shareholder may determine all practical modalities that must be fulfilled by the Shareholders for them to participate in any meeting of Shareholders.

Art. 13. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the General Shareholder.

Art. 14. Management. The Company shall be managed by the General Shareholder, it being acknowledged that the initial General Shareholder is HELIUM II S.à r.l., prenamed, who shall be the unlimited liable shareholder (actionnaire-gérant-commandité) and who shall be personally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Shareholder is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the law or by these Articles of Association to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board.

Except as otherwise expressly provided, the General Shareholder shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Shareholder is authorized to delegate its powers and to confer limited mandates for specific businesses to one or several agents, except to Limited Shareholders, but shall not delegate in a general manner all its powers of management.

The General Shareholder shall represent the Company in all legal proceedings both as claimant or defendant. The summons and any other procedural acts are validly issued in the name of the Company.

The decisions of the General Shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 15. Authorised signature. The Company shall be bound by the corporate signature of the General Shareholder or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Shareholder as the General Shareholder shall determine in its discretion.

Art. 16. Supervisory Board. The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board composed of at least three members (herein referred to as the "Supervisory Board").

The Supervisory Board may be consulted by the General Shareholder on such matters as the General Shareholder may determine.

The members of the Supervisory Board may be Shareholders, other than the General Shareholder, or not. The members of the Supervisory Board are appointed by a simple majority vote of the meeting of Shareholders for a maximum term of six years, which shall be renewable. The members of the Supervisory Board may be dismissed at any time and at the sole discretion of the meeting of Shareholders.

In the event of a vacancy in the Supervisory Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Supervisory Boards may meet and may elect by a majority vote a member of the Supervisory Board to fill such vacancy until the next meeting of Shareholders.

If the majority of the members of the Supervisory Board vacates the office, a meeting of the Shareholders shall be convened in order to appoint a new Supervisory Board.

The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman (appointed by the Supervisory Board from amongst its members) or by the General Shareholder.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax, telex, or any suitable telecommunication mean of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other suitable telecommunication mean another member as his proxy.

Any and all members may participate in any meeting of the Supervisory Board by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating to the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the Supervisory Board.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 17. Minutes of the Supervisory Board. The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

Art. 18. Accounting year - Accounts. The accounting year of the Company shall begin on 1st January and it shall terminate on 31st December of each year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve as required by the Law.

This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the nominal issued share capital of the Company as stated in Article 6 hereof as increased or reduced from time to time.

The General Shareholder shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company.

The general meeting of Shareholders shall have to prior approve the General Shareholder's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Shareholder.

The General Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the law.

The last class of the Limited Shares shall be the class J limited shares. To the extent that there are no class J limited shares, it shall be the class I limited shares. To the extent that there are no class I limited shares, it shall be the class H limited shares. To the extent that there are no class H limited shares, it shall be the class G limited shares.

To the extent that there are no class G limited shares, it shall be the class F limited shares. To the extent that there are no class F limited shares, it shall be the class E limited shares. To the extent that there are no class E limited shares, it shall be the class D limited shares. To the extent that there are no class D limited shares, it shall be the class C limited shares. To the extent that there are no class C limited shares, it shall be the class B limited shares. To the extent that there are no class B limited shares, it shall be the class A limited shares (the "Last Class of Limited Shares").

The proportional net profit determined in compliance with the provisions of this article, to be distributed to the Limited Shares (the "Limited Shares Profit") shall be allocated as follows: (i) 0,25% of the nominal value of the outstanding classes of Limited Shares but the Last Class of Limited Shares, spread equally between all classes of Limited Shares but the Last Class of Limited Shares; and (ii) all remaining Limited Shares Profit to the class J limited shares. To the extent that there are no class J limited shares, then such remaining Limited Shares Profit shall be entirely allocated to the Last Class of Limited Shares. All amounts to be allocated under this paragraph shall be applied between each holder of one specific class of Limited Shares proportionally to the shareholding held by this holder in this class of Limited Shares.

Art. 20. Dissolution and Liquidation. The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the meeting of Shareholders with the consent of the General Shareholder.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed, by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Shareholder.

Art. 22. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law and, in particular, of the Law.

Subscription - Payment

The appearing parties hereby declare to subscribe to the 31,000 (thirty-one thousand) shares issued by the Company as follows:

Unlimited Shares:

- HELIUM II S. a r.l., prenamed, subscribes to 1,000 (one thousand) Unlimited Shares.

Limited Shares:

- HELIUM INVESTMENT S.C.A., prenamed, subscribes to 30,000 (thirty thousand) Limited Shares, as follows:
 - 3,000 (three thousand) class A limited shares;
 - 3,000 (three thousand) class B limited shares;
 - 3,000 (three thousand) class C limited shares;
 - 3,000 (three thousand) class D limited shares;
 - 3,000 (three thousand) class E limited shares;
 - 3,000 (three thousand) class F limited shares;
 - 3,000 (three thousand) class G limited shares;
 - 3,000 (three thousand) class H limited shares;
 - 3,000 (three thousand) class I limited shares; and
 - 3,000 (three thousand) class J limited shares;

All these shares have been paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash up to 100%, so that the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Transitional provisions

- The first business year begins today and ends on 31st December 2013.
- The first annual meeting will be held on Thursday June 26, 2014 at 3.00 p.m.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the law of 10th August, 1915 as amended on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The approximate amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named parties, representing the entirety of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders (the "Meeting") and having stated that the Meeting is regularly constituted, have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of the members of the Supervisory Board is set at 3 (three).

The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company:

- Ms. Zamyra H. CAMMANS, manager, born on February 11, 1969 in Utrecht (Netherlands), with professional address at 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.
- Mrs. Petronella J.S. DUNSELMAN, manager, born on April 6, 1965 in Amsterdam (Netherlands), with professional address at 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg
- Mr. Ross GRATER, manager, born on July 11, 1980 in Windhoek, (Namibia), with professional address at 15-17 Grosvenor Gardens, SW1W 0BD, London, (United-Kingdom).

2) The term of office of the members of the Supervisory Board of the Company shall end at the annual general meeting to be held in 2019.

- 3) The Company's registered office shall be at 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons in case of divergences between English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the latter signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. HELIUM II S.à r.L, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici valablement représentée par Maître Nicolas GROSJEAN, avocat, avec adresse professionnelle au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. HELIUM INVESTMENT S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.981.

ici valablement représentée par Maître Nicolas GROSJEAN, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations susmentionnées, étant paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront jointes au présent acte qui doit être déposé simultanément auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont demandé que le notaire rédige les présents statuts d'une société en commandite par actions dont la constitution a été approuvée par ces parties:

Art. 1^{er} Forme. Il existe entre l'actionnaire commandité (l'«Actionnaire Commandité») de la Société (tel que définie ci-après) et l'actionnaire commanditaire (l'«Actionnaire Commanditaire») de la Société, et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir actionnaires commanditaires de la Société à l'avenir, une société en commandite par actions (ci-après la «Société») régie par les présents statuts (les «Statuts») et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Ci-après, l'Actionnaire Commanditaire et l'Actionnaire Commandité seront nommés, lorsque le contexte l'impose, individuellement un «Actionnaire» et collectivement les «Actionnaires».

Art. 2. Nom. Le nom de la Société est HELIUM SECURITIES S.C.A.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société survivra en cas de démission, de dissolution, de faillite ou d'insolvabilité de l'Actionnaire Commandité.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est de détenir, directement ou indirectement, des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir au moyen d'achat, de souscription, d'acquisition tous titres et droits, sous quelque forme que ce soit, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers, sous quelque forme que ce soit, et de posséder, d'administrer, de développer et de gérer cette détention de participations. La Société peut réaliser les opérations suivantes:

L'emprunt d'argent, sous quelque forme que ce soit, ou l'obtention de crédit, sous quelque forme que ce soit, et la levée de fonds au moyen de, comprenant mais sans limitation, l'émission d'obligations, de billets à ordre, de reconnaissances de dettes et d'autres instruments obligataires, l'utilisation de produits dérivés ou autres.

L'assistance, sous quelque forme que ce soit, comprenant mais sans limitation, par avances, prêts, dépôts monétaires et crédits, à ses filiales ou sociétés dans lesquelles elle a un intérêt financier direct ou indirect, même non substantiel, ou à des sociétés qui sont actionnaires directs ou indirects de la Société ou à des sociétés appartenant au même groupe de la Société (dénommées ci-après les «Sociétés Affiliées») et chacune comme la «Société Affiliée»).

Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même groupe de la Société si cette société détient, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, la Société, dans tous les cas que ce soit en tant que bénéficiaire économique, mandataire, gardien ou autres fiducies. Une société sera considérée contrôler une autre société si la première société détient, directement ou indirectement, tout ou quasi tout le capital social de la société contrôlée ou a le pouvoir de diriger ou influencer la direction de la gestion ou de la politique de l'autre société, tant par son droit de vote que par contrat ou autrement.

L'octroi de garantie, de gage ou de tout autre forme de privilège, que ce soit par des conventions personnelles ou hypothécaires, sur l'entière ou une partie de l'entreprise, sur les biens (présents et futurs) quelque soit la méthode, en vue de l'accomplissement de tous contrats ou de toutes obligations de la Société et de toute Société Affiliée, ou de tout

directeur ou officier de la Société ou des Sociétés Affiliées et de donner assistance aux Sociétés Affiliées dans les limites des lois applicables.

La conclusion de contrats, comprenant mais sans limitation, sous toutes formes de contrat d'acquisition, de promesse de vente, de contrats d'association, de contrats de prise ferme, de contrats de marketing, de contrats de gestion et de mise à disposition, de contrats d'administration et tout autre contrat pour les services, les contrats de vente, en relation avec la levée de fonds.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société pourra être transféré au sein de la municipalité de la Ville de Luxembourg par une résolution de l'Actionnaire Commandité.

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-duché du Luxembourg par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant de la manière requise pour modifier les Statuts.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille Euros), divisé en 30.000 (trente mille) actions de commanditaires d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune détenues par l'Actionnaire Commanditaire (les «Actions de Commanditaire»), consistant en

- a) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe A d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro),
- b) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe B d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro),
- c) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe C d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro),
- d) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe D d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro),
- e) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe E d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro),
- f) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe F d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro),
- g) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe G d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro),
- h) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe H d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro),
- i) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe I d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) et
- j) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe J d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) et

1.000 (mille) actions de commandités détenues par l'Actionnaire Commandité (les «Actions de Commandité») d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro).

Les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire seront individuellement nommées une «Action» et collectivement les «Actions».

L'assemblée générale des Actionnaires peut décider, à la majorité des votes requis par la Loi, une augmentation ou une réduction du capital social de la Société, et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité.

Le capital social de la Société peut être réduit notamment par l'annulation d'Actions de Commanditaires y compris par l'annulation de l'entière d'une ou plusieurs Classes d'Actions de Commanditaires par le rachat et l'annulation de toutes les Actions de Commanditaires émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de Classes d'Actions de Commanditaires de tels annulations et rachats d'Actions de Commanditaires seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec les Actions de Commanditaires de Classe J). Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe d'Actions de Commanditaires dans l'ordre établi au paragraphe précédent, une telle Classe d'Actions de Commanditaires donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des Actionnaires et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité) et les détenteurs d'Actions de Commanditaires de la Classe d'Actions de Commanditaires rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action de Commanditaire pour chaque Action de Commanditaire de la classe concernée détenue par eux et annulée.

Le Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés de (i) la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe d'Actions de Commanditaires annulée mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des statuts de la Société, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN+P+RC) - (PE+RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe d'Actions de Commanditaires devant être annulée

PE = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts de la Société.

Les Comptes Intérimaires signifient les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

La Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui n'est pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe d'Actions de Commanditaires.

La Valeur d'Annulation par Action de Commanditaire sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions de Commanditaires émises dans la Classe d'Actions de Commanditaires à être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par l'Actionnaire Commandité et approuvé par l'assemblée générale des Actionnaires sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidée par l'assemblée générale des Actionnaires et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité selon la procédure prévue pour une modification des statuts de la Société à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des Actions de Commanditaires de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Action de Commanditaire sera due et payable par la Société.

Art. 7. Emission d'Actions. La Société ne reconnaît qu'un seul porteur par Action; dans le cas où une Action serait détenue par plusieurs personnes, la Société sera en droit de suspendre l'exercice de tous les droits associés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée ou désignée par les co-porteurs comme seul et unique propriétaire de cette Action, à l'égard de la Société.

Les Actions de Commanditaires et les Actions de Commandité de la Société se présentent sous forme nominative. Un registre des Actions nominatives sera conservé au siège social de la Société. Ce registre indiquera le nom de chacun des Actionnaires, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la cession éventuelle de ces actions et les dates de ces cessions.

Art. 8. Rachat et Cession d'Actions. La Société est autorisée à racheter ses actions dans les limites et les conditions définies par la Loi. Un rachat d'actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée à la majorité par les Actionnaires présent ou représenté, représentant deux tiers des Actions, à cette assemblée générale, et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité.

Les Actions de Commanditaires et les Actions de Commandité pourront être librement cédées.

La société pourra accepter et inscrire au registre de la Société une cession sur la base de correspondances ou d'autres documents enregistrant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

Art. 9. Responsabilité des Actionnaires. Les porteurs d'Actions de Commanditaires sont uniquement responsables à hauteur du montant de leur apport en capital à la Société.

La responsabilité de l'Actionnaire Commandité sera illimitée.

Art. 10. Assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, au siège social de la Société, ou en tout autre lieu situé au Luxembourg et indiqué dans la convocation à cette assemblée, le dernier jeudi du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est un jour de fermeture des banques dans la ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle aura lieu le jour ouvré suivant au Luxembourg.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires pourront avoir lieu aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives à ces assemblées.

Toutes les assemblées générales d'Actionnaires seront présidées par l'Actionnaire Commandité ou par toute personne dûment autorisée à le représenter.

Art. 11. Convocation, Quorum, Procurations, Majorité. Les périodes de convocation et les règles de quorum imposées par la Loi s'appliqueront aux assemblées générales des Actionnaires de la Société, ainsi qu'au déroulement de ces assemblées générales, sauf indication contraire des présents Statuts.

Chaque Action, sans distinction, sera assortie d'une voix. Un Actionnaire pourra intervenir lors d'une quelconque assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit une autre personne, que celle-ci soit Actionnaire ou non, comme son mandataire, soit par le biais d'un document original soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou par toute autre forme de télécommunication appropriée.

Sauf si la Loi ou les présents Statuts requièrent de procéder autrement, les résolutions d'une assemblée générale valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des personnes présentes et votantes avec le consentement nécessaire de l'Actionnaire Commandité.

Art. 12. Convocation aux assemblées générales. Les assemblées générales des Actionnaires seront convoquées par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), par le biais d'une convocation

précisant l'ordre du jour et envoyée par courrier recommandé, au minimum huit jours avant la date de l'assemblée générale, à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire figurant au registre des Actions de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des Actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra se tenir sans convocation préalable.

L'Actionnaire Commandité peut déterminer toutes les modalités pratiques qui doivent être respectées par les Actionnaires pour prendre part aux assemblées générales des Actionnaires.

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Toute décision quelle qu'elle soit ne pourra être adoptée qu'avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 14. Administration. La Société sera administrée par l'Actionnaire Commandité, étant entendu que l'Actionnaire Commandité initial est HELIUM II S.à r.l. préqualifiée, qui sera l'actionnaire-gérant-commandité responsable et qui sera personnellement responsable auprès de la Société de toutes les obligations auxquelles la Société ne pourrait faire face à partir de ses actifs.

L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges possibles pour effectuer tous les actes de gestion et de cession dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires ou au Conseil de surveillance.

Sauf indication expresse contraire, l'Actionnaire Commandité disposera de l'autorité complète à sa discrétion pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles pour mettre en œuvre l'objet de la Société.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déléguer ses pouvoirs et à conférer des mandats limités pour des activités spécifiques à un ou à plusieurs représentants, mais il ne pourra pas déléguer d'une manière générale la totalité de ses pouvoirs de gestion.

L'Actionnaire Commandité représentera la Société dans toute procédure judiciaire en qualité de demandeur ou de défendeur. Les assignations et tous les autres actes de procédure sont valablement émis au nom de la Société.

Les décisions de l'Actionnaire Commandité sont enregistrées dans des procès-verbaux ou adoptées par écrit.

Art. 15. Signature autorisée. La Société sera liée par la signature sociale de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes autres personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par l'Actionnaire Commandité à sa discrétion.

Art. 16. Conseil de surveillance. Les affaires de la Société ainsi que sa situation financière, et plus particulièrement ses livres et ses comptes, feront l'objet du contrôle d'un conseil de surveillance composé au minimum de trois membres (ci-après le «Conseil de Surveillance»).

Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Commandité concernant toute question éventuelle qu'il détermine.

Les membres du Conseil de Surveillance pourront être des Actionnaires, autres que l'Actionnaire Commandité, ou non. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par vote à la majorité simple lors de l'assemblée générale des Actionnaires, et ce pour une durée d'au maximum six ans qui pourra être renouvelée. Les membres du Conseil de surveillance pourront être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale des Actionnaires.

En cas de vacance au sein du Conseil de Surveillance en raison d'un décès, d'un départ à la retraite ou tout autre motif, les membres du Conseil de Surveillance restant pourront se réunir et élire à la majorité un membre qui comblera la vacance jusqu'à l'assemblée générale des Actionnaires suivante.

Si la majorité des membres du Conseil de Surveillance quitte son poste, une réunion des Actionnaires sera organisée afin de nommer un nouveau Conseil de Surveillance.

L'assemblée générale des Actionnaires décidera de la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera réuni par son président (nommé par le Conseil de Surveillance parmi ses membres) ou par l'Actionnaire Commandité.

Une convocation écrite de chaque réunion du Conseil de Surveillance sera envoyée à tous ses membres au minimum huit jours avant la date de cette réunion, excepté dans des circonstances exceptionnelles, auquel cas la nature de ces circonstances sera indiquée dans la convocation de la réunion. Cette obligation de convocation de chacun des membres pourra être levée par le consentement écrit, que ce soit par un original ou par câble, télégramme, télécopie, télex ou toute autre forme de télécommunication appropriée. Une convocation distincte ne sera pas requise concernant les réunions individuelles organisées à des dates et dans des lieux prescrits par un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion pourra avoir lieu sans convocation préalable.

Tout membre pourra intervenir lors d'une réunion du Conseil de

Surveillance en désignant un autre membre comme mandataire par écrit, que ce soit par un original ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou par toute autre forme de télécommunication appropriée.

Tous les membres pourront participer à une réunion du Conseil de Surveillance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre simultanément. Ce type de participation à une réunion du Conseil de Surveillance est réputée équivalente à une participation en personne.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement uniquement si, au minimum, la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions seront adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à cette réunion. Les résolutions pourront également être adoptées par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs instruments écrits, signés par tous les membres.

Art. 17. Procès-verbal des séances du Conseil de Surveillance. Le procès-verbal des séances du Conseil de Surveillance sera signé par son président ou, en son absence, par le président faisant fonction qui préside cette séance. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devant être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou dans d'autres circonstances seront signés par le président, ou par le président faisant fonction ou par deux membres du Conseil de surveillance.

Art. 18. Exercice comptable - Comptes. L'exercice comptable de la Société débutera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Répartition des bénéfices. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale, tel que l'impose la Loi. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société, tel qu'indiqué à l'article 6 ci-dessus et augmenté ou diminué le cas échéant.

L'Actionnaire Commandité décidera de la manière dont les bénéfices nets annuels seront utilisés, et il décidera de verser des dividendes le cas échéant, selon ce qu'il estimera, à discrétion, correspondre le mieux à l'objet social et à la politique de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires devra avaliser la décision de l'Actionnaire Commandité de verser des dividendes, ainsi que l'affectation des bénéfices proposée par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité pourra décider de verser des dividendes intérimaires selon les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

La dernière classe d'Actions de Commanditaires est la classe d'actions de commanditaires de classe J. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe J, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe I. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe I, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe H. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe H, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe G. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe G, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe F. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe F, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe E. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe E, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe D. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe D, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe C. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe C, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe B. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe B, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe A (la «Dernière Classe d'Actions de Commanditaires»).

Le bénéfice net proportionnel de la Société, déterminé en conformité avec les clauses du présent article, qui sera distribué aux Actions de Commanditaires (le «Bénéfice des Actions de Commanditaires») sera attribué comme suit: (i) 0,25% de la valeur nominale de l'ensemble des classes d'Actions de Commanditaires exceptée la Dernière Classe d'Actions de Commanditaires, réparti également entre toutes les classes d'Actions de Commanditaires exceptée la Dernière Classe d'Actions de Commanditaires, et (ii) l'intégralité du solde du Bénéfice des Actions de Commanditaires aux actions de commanditaires de classe J. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe J, ce bénéfice sera entièrement attribué à la Dernière Classe d'Actions de Commanditaires. Tous les montants attribués conformément au présent paragraphe seront attribués entre chaque actionnaire titulaire d'Actions de Commanditaires d'une classe spécifique proportionnellement à ses actions détenues dans cette catégorie d'Actions de Commanditaires.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société pourra être dissoute volontairement par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires et avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixera par ailleurs leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. Révisions. Les présents Statuts pourront être modifiés le cas échéant par une assemblée générale des Actionnaires, sous réserve des exigences de quorum et de majorité définies par le droit luxembourgeois, et sous réserve du consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées par application des dispositions du droit luxembourgeois et, en particulier, de la Loi.

Souscription et Libération

Les parties comparantes, par les présentes, déclarent souscrire aux 31.000 (trente et un mille) Actions émises par la Société comme suit:

Actions de Commandité:

- HELIUM II S.à r.L, préqualifiée, souscrit à 1.000 (mille) Actions de Commandité.

Actions de Commanditaire:

HELIUM INVESTMENT S.C.A., préqualifiée, souscrit à 30.000 (trente mille) Actions de Commanditaires, comme suit:

- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe A;

- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe B;

- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe C;

- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe D;

- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe E;

- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe F;

- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe G;

- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe H;

- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe I; et

- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe J

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 100% par les souscriptrices prédites moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de 31.000,-EUR (trente et un mille Euros) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément

Dispositions transitoires

- Le premier exercice social commence ce jour et se termine le 31 décembre 2013.

- La première assemblée générale annuelle se tiendra le jeudi 26 juin 2014 à 15.00 heures.

Déclaration

Le notaire signant le présent acte déclare que les conditions prescrites à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies et témoigne expressément de ce fait.

Coûts

Le montant approximatif des coûts, frais, salaires ou charges, sous quelque forme que ce soit, encourus ou facturés à la société en raison de sa formation est approximativement évalué à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les parties susnommées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant dûment convoquées, ont pris les mesures nécessaires pour réunir une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires («l'Assemblée générale») et, ayant déclaré que l'Assemblée générale était régulièrement constituée, ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

1) Le nombre de membres du Conseil de Surveillance est fixé à 3 (trois).

Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société:

- Mademoiselle Zamyra H. CAMMANS, manager, née le 11 février 1969 à Utrecht (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre,

- Madame Petronella J.S. DUNSELMAN, manager, née le 6 avril 1965, à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

- Monsieur Ross GRATER, manager, né le 11 juillet 1980 à Windhoek (Namibie), demeurant professionnellement au 15-17 Grosvenor Gardens, SW1W 0BD, Londres, (Royaume-Uni).

2) Le mandat des membres du Conseil de Surveillance se terminera à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

3) Le siège social de la Société est sis aux 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une version française. À la requête des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GROSJEAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2013. LAC/2013/28342. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013088643/649.

(130109618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

THERMO Db Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 128, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 128.056.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013091141/10.

(130110894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Financière de Gestions Internationales - GPI, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 35.860.

I. Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 mai 2013, les actionnaires ont décidé de renouveler les mandats des membres du Conseil de surveillance, à savoir:

- Baron Berghmans, Commissaire aux comptes, avec adresse à Saint-Jean-des-Bois, 1342 Limelette, Belgique;
- Dominique Robyns, Commissaire aux comptes, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Gérard Becquer, Commissaire aux comptes, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

II. Lors de la même Assemblée Générale Ordinaire, les actionnaires ont également décidé de renouveler le mandat de H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, réviseur d'entreprises agréé pour le contrôle des comptes statutaires et pour le contrôle des comptes consolidés, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013091510/23.

(130111609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Fimassi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013091508/13.

(130112539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Financière Volog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 178.447.

—
STATUTS

L'an deux mille treize.

Le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

La société anonyme MARCAMI S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.377,

dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Christophe MIGNANI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FINANCIERE VOLOG S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10.-) par action.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, courriel ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par la société anonyme MARCAMI S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.377.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

La partie comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur unique:

La société anonyme MARCAMI S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.377,

représentée par son représentant permanent Monsieur Christophe MIGNANI, administrateur de sociétés, né à Woippy (France), le 25 février 1966, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, lequel peut agir au nom et pour le compte de la Société.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

La société ABROAD CONSULTING S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.617

3) Le premier mandat de l'administrateur unique et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2018.

4) Le siège social est fixé à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MARCAMI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 01 juillet 2013. Relation: ECH/2013/1259. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J. - M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091511/186.

(130112410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

OAK Constellation Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 166.409.

Il résulte d'un acte sous seing privé du 15 novembre 2012, avec prise d'effet le 21 novembre 2012 que:

la société Axitis ayant son siège social au 7 avenue Franklin Roosevelt, B-1050 Bruxelles a cédé 125 parts sociales de la société à Monsieur Rolf Sickman, résidant au 106 Baillet Latourlei, B-2930 Brasschaat.

Luxembourg, le 08 JUIL. 2013.

Pour: OAK Constellation Management

Société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Cindy Szabo / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2013093543/17.

(130114156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Nagoya Capital S.A. - SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 168.001.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 12 juin 2013

- L'Assemblée Générale décide d'élire le Réviseur d'Entreprises, KPMG Luxembourg S.à r.l., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui validera les comptes au 31 décembre 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9 allé Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2013093525/17.

(130114073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.624.430,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

—
EXTRAIT

La société NIH Lambda Holdings, LLC, une limited liability company, associé de la Société, ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5092804, a changé de nom.

Sa nouvelle dénomination est la suivante: SCPack Holdings V, LLC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013093521/21.

(130114110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

PolyOne Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9749 Fischbach, 6, Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 145.542.

—
Extrait du procès-verbal de résolutions prises par l'actionnaire unique le 28 juin 2012

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique le 28 juin 2012, que:

1. L'actionnaire unique prend acte de la démission de Monsieur Bernard Prosper Baert de son mandat d'Administrateur.
2. L'actionnaire unique décide de nommer avec effet immédiat et pour une période indéterminée, en qualité de Gérant unique de la Société Monsieur Christoph Palm, employée, née 16 mai 1963 à Eupen (Belgique), demeurant professionnellement à 6, Giällewee, L-9749 Fischbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

PolyOne Luxembourg S. à r.l.

Référence de publication: 2013093555/16.

(130114230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

MSM Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 66.595.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de MSM FINANCE S.A., RCS Luxembourg B 66595 tenue le 17 mai 2013

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de nommer Monsieur Didier Schönberger, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Madame Delphine Goergen, Administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2016.

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit: Messieurs Michel Saint-Martin et Didier Schönberger et Madame Véronique Wauthier (Président du Conseil d'Administration).

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013093517/19.

(130114388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 144.301.

—
Par résolutions signées en date du 30 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet au 1^{er} juin 2013, de la démission de son mandat de Président -Gérant de Classe A de Kenneth Gilbert CAMBIE, avec adresse professionnelle au 33/F, Harbour Centre, 25, Harbour Road, HK-Wanchai, Hong Kong, Chine,

- nomination, avec effet au 1^{er} juin 2013 et pour une durée indéterminée, au mandat de gérant de classe A et Président de Carrie Ka Yee LEE, avec adresse professionnelle au 25, Harbour Road, Harbour Centre, 33rd Floor, Wanchai, Hong Kong.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093522/17.

(130113864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

PFCE Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.035.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 95.702.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 juin 2013

- La démission de Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique, effective au 1^{er} juillet 2013.

- Monsieur Daniel Laurencin, employé privé, avec adresse professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg est élu par l'associé unique en tant que gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée et effective à partir du 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013093566/18.

(130114687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

PHM Investment (USD) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.435.747,28.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 169.748.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des associés tenue au siège social de la Société le 25 juin 2013.

Lors de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue au siège social de la Société le 25 juin 2013, il a été décidé de:

1. Réélire, Fiduciaire Internationale S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 34.813, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale des associés devant se tenir en 2014 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013093572/19.

(130113874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pasta Point Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 81.829.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 24 juin 2013

Siège social

L'Assemblée Générale décide de transférer, avec effet au 28 juin 2013, le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Administrateurs, Administrateur délégué et Président du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse professionnelle des administrateurs, de l'Administrateur délégué et du Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Monsieur Alain BARTHOLME demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale constate le changement de siège du commissaire aux comptes:

la société à responsabilité limitée, MGI FISOGEST SARL a son siège au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Référence de publication: 2013093564/19.

(130114521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Acquity Group LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 325.755,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.433.

—
En date du 8 juillet 2013, le siège social de la Société a été transféré au 46A, avenue JF Kennedy à L-1855 Luxembourg A la même date, M. Paul Weinewuth et M. Marcel Stephany ont été démis de leur fonction de gérants de la Société.

M. Pascal Denis, ayant comme adresse le 46A, avenue IF Kennedy à L-1855 Luxembourg a été nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 8 juillet 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Acquity Group LUX, S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013094754/16.

(130115086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Athelia Climate Fund GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.097.

En date du 30 mai 2013, l'associé Sylvain Goupille, avec adresse au 2, rue de Florence, 75008 Paris, France, a cédé l'intégralité des 7.500 parts sociales qu'il détient dans la Société à la société PICCOLO 5 SA, avec siège social au 1, rue Joseph Hackin, L - 1746 Luxembourg, qui les acquiert.

Suite à ce transfert de parts sociales, les associés de la Société sont:

- Christian del Valle, avec adresse au 41, Brookville Road, SW6 7BH Londres, Royaume-Uni, détenant 5.000 parts sociales,

- la société PICCOLO 5 SA, précitée, détenant 7.500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094763/17.

(130115096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Akeance Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.523.

EXTRAIT

En date du 14 juin 2013, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- la démission de Marta Ventura en tant que gérant A est acceptée

- la nomination des personnes suivantes en tant que gérants A est acceptée:

* Giovanni La Forgia, né le 24 octobre 1982 à Bari (Italie), demeurant professionnellement 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, à compter du 31 mai 2013 pour une durée indéterminée,

* Thomas Sarpcan, né le 27 janvier 1976 à Akhisar (Turquie), demeurant professionnellement 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, à compter du 31 mai 2013 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013094760/16.

(130115638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

SEB SLS Multi Manager SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 168.657.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 26 juin 2013, ont été nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2014:

Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4 rue Peternelchen, président du conseil d'administration

Monsieur Tobias Hjelm avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen, 8

Monsieur Ralf Ferner avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

Monsieur Matthias Ewald avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

A été nommé réviseur d'entreprises agréé pour un mandat prenant fin à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2014:

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095467/21.

(130115189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

SCPack Holdings Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.916.

—
EXTRAIT

I/ Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 29 mai 2013 entre:

- NIH Lambda Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Conté de New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique; et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5092804,

Et,

- Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 137498,

que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées par SCPack Holdings V, LLC, susnommée, à Neuheim Lux Group Holding V, susnommée.

II/ Il ressort également de ladite convention de transfert de parts sociales exécutée entre:

- Neuheim Lux Group Holding V, susnommée,

Et,

- Cayman SCPack Holdings, L.P., un exempted partnership constituée établit selon les règles de droit des îles Caïmans, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Umland House, KY1-1104 Grand Cayman, Îles Caïmans et enregistré auprès du Registre des Îles Caïmans sous le numéro 71621,

que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées par Neuheim Lux Group Holding V, susnommée, à Cayman SCPack Holdings L.P., susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par Cayman SCPack Holdings L.P., seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2013095466/39.

(130115097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Simla Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.474.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein une Présidente en la personne de Madame Natalia VENTURINI. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

SIMLA TRUST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013095474/15.

(130115672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Sedal Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 172.982.

Lors de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2013, les décisions suivantes ont été prises:

La démission de Madame Manette OLSEM de ses fonctions d'administrateur unique est acceptée.

La démission de MOORE STEPHENS S.à.r.l de ses fonctions de Commissaire est acceptée.

Ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2015:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg:

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013095468/21.

(130115500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Sudstrom S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 12, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 130.282.

L'an deux mille treize, le 24 juin.

S'est réunie l'Assemblée Générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée SUDSTROUM S.à.r.l. ayant son siège social à 12, rue Xavier Brasseur à L-4040 Esch-sur-Alzette, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 130.282.

Première résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, accepte la démission de Monsieur Ady Emering de ses fonctions de gérant unique de la prédite société à compter du 30 juin 2013.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix, de nommer:

- Monsieur Jeff Paulus, ingénieur industriel, né le 03 février 1984 à Luxembourg, demeurant à 56, rue Edward Steichen à L-3324 Bivange comme directeur (gérant) technique de la société pour une durée indéterminée et peut valablement engager la société par sa seule signature jusqu'à un montant de 10.000.-€.

- Monsieur Torsten Schockmel, économiste, né le 25 mars 1975 à Differdange, demeurant à 5, um Këpp à L-7470 Saeul comme directeur (gérant) administratif et financier de la société pour une durée indéterminée et peut valablement engager la société par sa seule signature jusqu'à un montant de 10.000.-€.

En cas d'empêchement justifié d'un gérant (déplacement à l'étranger, maladie,...), un seul gérant peut engager la société pour un montant supérieur à 10.000.-€.

Référence de publication: 2013095490/24.

(130115515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Société pour le Transport International de Conteneurs, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4829 Rodange, rue de Lasauvage.
R.C.S. Luxembourg B 21.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095483/9.

(130115464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Saes Getters International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.526.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 juillet 2013

Les actionnaires, suite à l'expiration du mandat de la société Ernst & Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, décident de nommer, pour une durée de 9 ans, la société Deloitte Audit, Société à responsabilité limitée, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en qualité de nouveau Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SAES GETTERS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2013095460/17.

(130115747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Saint-Paul Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 147.973.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du mercredi 17 avril 2013

L'assemblée générale décide de nommer réviseur d'entreprises pour l'exercice 2013 la société PriceWaterhouse-Coopers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095462/11.

(130115604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Texto International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 49.447.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 5 juillet 2013

1. les démissions de leurs mandats d'Administrateurs de Madame Isabelle SCHUL et Monsieur Pedro HERNANDO sont actées avec effet au 30 juin 2013

2. la démission de son mandat de Commissaire de FIN-CONTROLE est actée avec effet au 30 juin 2013

3. Monsieur Philippe Lambert, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8362 GRASS, 4 rue de Kleinbettingen ainsi que la société ATALUX, société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 41 boulevard Royal sont nommés nouveaux Administrateurs en remplacement de Madame Isabelle SCHUL et Monsieur Pedro HERNANDO. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2014.

4. Monsieur Alain RENARD, administrateur de sociétés, domicilié à L-8321 Olm, 17 rue Eisenhower est nommé Administrateur en remplacement de Madame Stéphanie COLLEAUX. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2014.

5. la société à responsabilité limitée FISCOGES, ayant son siège social à L-8362 GRASS, 4 rue de Kleinbettingen est nommée Commissaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2014.

6. Le siège social de la société est transféré du 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 41 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2013

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

TEXTO INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013095520/26.

(130115467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Thewix Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers.
R.C.S. Luxembourg B 91.920.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 juin 2013.

Par lettre datée du 12 décembre 2012, la société EUROPEAN BROCKER S.A LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Pascal REMOUCHAMPS, a présenté à la société sa démission de son poste d'administrateur avec effet immédiat. Comme demandé par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires constate cette démission.

Enfin, il a été décidé par le Conseil d'Administration de faire usage de la faculté prescrite par l'alinéa 5 de l'article 51 de la loi de 1915 concernant les Sociétés Commerciales. En effet, Monsieur Hubert RIDOLPHI a présenté sa démission de son poste d'administrateur à la date du 30 janvier 2013. Conformément au prescrit de la loi, les administrateurs restants ont décidé de pourvoir provisoirement au remplacement de Monsieur RIDOLPHI comme suit: la société SERVIPHAR SA ayant siège social à L-9514 Wiltz, 52, Rue des Charretiers et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B91.515 est nommée administrateur avec effet au 30 janvier 2013 et pour une période de 6 ans à savoir jusque l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Eu égard au prescrit de l'article 51 bis de la loi précitée, la société SERVIPHAR SA désigne Monsieur Philippe TROQUET, domicilié rue Principale 5 à L-9752 Hamiville, ici présent en qualité de représentant permanent.

L'Assemblée Générale procède à l'élection de la société SERVIPHAR SA en tant qu'administrateur de la société avec effet au 30 janvier 2013 et pour une période de 6 ans à savoir jusque l'assemblée générale qui se tiendra en 2018 et confirme, qu'eu égard au prescrit de l'article 51 bis de la loi précitée, la société SERVIPHAR SA désigne Monsieur Philippe TROQUET ici présent en qualité de représentant permanent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095524/25.

(130115514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 125.430.

In the year two thousand and thirteen on the twenty-seventh of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Four Parent S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, registered with the Luxembourg Trade Registry (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 125 430, incorporated by deed enacted on March 7, 2007, amended for the last time pursuant to a deed dated December 20, 2012, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated February 15, 2013, Nr 374.

The meeting is opened at 2 o'clock pm, with Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair. The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Véronique Petit, private employee, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decrease of the Company's share capital by an amount of 1,296,415.75 USD (one million two hundred ninety six thousand four hundred fifteen United States Dollars and seventy five Cents) in order to lower it from its present amount of 4,423,908.65 USD (four million four hundred twenty three thousand nine hundred eight United States Dollars and sixty five Cents) down to 3,127,492.90 USD (three million one hundred twenty seven thousand four hundred ninety two United States Dollars and ninety Cents) by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of a total of 37,040.45 (thirty seven thousand fourty point forty five) redeemable shares of classes M, R, T and Y of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each;

2. Amendment of articles 8.1 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to decrease the Company's share capital by an amount of 1,296,415.75 USD (one million two hundred ninety six thousand four hundred fifteen United States Dollars and seventy five Cents) in order to lower it from its present amount of 4,423,908.65 USD (four million four hundred twenty three thousand nine hundred eight United States Dollars and sixty five Cents) down to 3,127,492.90 USD (three million one hundred twenty seven thousand four hundred ninety two United States Dollars and ninety Cents) by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of a total of 37,040.45 (thirty seven thousand fourty point fourty five) redeemable shares of classes M, R, T and Y of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, as follows:

1. Tiger Global Private Investment Partners IV, L.P.:

- 18,346.76 (eighteen thousand three hundred forty six point seventy six) redeemable shares of class M having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

- 268.92 (two hundred sixty eight point ninety two) redeemable shares of class R having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

- 474.60 (four hundred seventy four point sixty) redeemable shares of class Y having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

2. Tiger Global Investments L.P.:

- 11,349.52 (eleven thousand three hundred forty nine point fifty two) redeemable shares of class M having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

- 5,681.33 (five thousand six hundred eighty one point thirty three) redeemable shares of class T having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

3. Scott Shleifer:

- 425.61 (four hundred twenty five point sixty one) redeemable shares of class M having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

- 4.04 (four point zero four) redeemable shares of class R having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

4. Ventoux Jobs.ch LLC:

- 425.61 (four hundred twenty five point sixty one) redeemable shares of class M having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

- 5.04 (five point zero four) redeemable shares of class R having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

5. Lee FIXEL agissant pour The Metal Monkey Trust:

- 56.55 (fifty six point fifty five) redeemable shares of class M having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

- 1.00 (one) redeemable share of class R having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

- 1.47 (one point forty seven) redeemable shares of class Y having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

The shareholders declare having received payment of 1,296,415.75 USD (one million two hundred ninety six thousand four hundred fifteen United States Dollars and seventy five Cents).

Second resolution:

The meeting decides to amend articles 8.1 of the articles of association as follows:

" **8.1.** The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 3,127,492.90 USD (three million one hundred twenty seven thousand four hundred ninety two United States Dollars and ninety Cents) represented by 20,693 (twenty thousand six hundred ninety three) redeemable shares of class A, 1,112.31 (one thousand hundred twelve point thirty one) redeemable shares of class B, 1,607 (one thousand six hundred seven) redeemable shares of class C, 38,900.71 (thirty eight thousand nine hundred point seventy one) redeemable shares of class E, 1,771 (one thousand seven hundred seventy one) redeemable shares of class F, 11,269 (eleven thousand two hundred sixty nine) redeemable shares of class I, 7,455 (seven thousand four hundred fifty five) redeemable shares of class L, 2,348 (two thousand three hundred forty eight) redeemable shares of class N, 742 (seven hundred forty two) redeemable shares of class Q, 313 (three hundred thirteen) redeemable shares of class S, 289.87 (two hundred eighty nine point eighty seven) redeemable shares of class U, 179.34 (one hundred seventy nine point thirty four) redeemable shares of class V, 216.35 (two hundred sixteen point thirty five) redeemable shares of class W, 160.51 (one hundred sixty point fifty one) redeemable shares of class X, 571.43 (five hundred seventy one point forty three) redeemable shares of class AA, 290.21 (two hundred ninety point twenty one) redeemable shares of class AB, 516.32 (five hundred sixteen point thirty two) redeemable shares of class AC, 485.64 (four hundred eighty five point sixty

four) redeemable shares of class AD, 70.99 (seventy point ninety) redeemable shares of class AE and 365.26 (three hundred sixty five point twenty six) redeemable shares of class AF of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 o'clock pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Tiger Holding Four Parent S.à. r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 125 430, constituée suivant acte reçu le 7 mars 2007, statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 20 décembre 2012 publié au Mémorial C N° 374 du 15 février 2013.

L'assemblée est ouverte à 14 heures et présidée par Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Petit, employée privée, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Diminution du capital social à concurrence d'un montant de 1.296.415,75 USD (un million deux cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quinze Dollar US et soixante-quinze Cents) pour le porter de son montant actuel de 4.423.908,65 USD (quatre millions quatre cent vingt-trois mille neuf cent huit Dollars US et soixante-cinq Cents) à 3.127.492,90 USD (trois millions cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze Dollars US et quatre-vingt-dix Cents) par remboursement aux associés et par annulation de 37.040,45 (trente-sept mille quarante virgule quarante-cinq) parts sociales rachetables de classes M, R, T et Y d'une valeur nominale de 35,-USD (trente cinq Dollars US);

2. Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de diminuer le capital social à concurrence d'un montant de 1.296.415,75 USD (un million deux cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quinze Dollar US et soixante-quinze Cents) pour le porter de son montant actuel de 4.423.908,65 USD (quatre millions quatre cent vingt-trois mille neuf cent huit Dollars US et soixante-cinq Cents) à 3.127.492,90 USD (trois millions cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze Dollars US et quatre-vingt-dix Cents) par remboursement aux associés et par annulation de 37.040,45 (trente-sept mille quarante virgule quarante-cinq) parts sociales rachetables de classes M, R, T et Y d'une valeur nominale de 35,-USD (trente cinq Dollars US) comme suit:

1. Tiger Global Private Investment Partners IV, L.P.:

- 18.346,76 (dix-huit mille trois cent quarante-six virgule soixante-seize) parts sociales rachetables de classe M ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

- 268,92 (deux cent soixante-huit virgule quatre-vingt-douze) parts sociales rachetables de classe R ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

- 474,60 (quatre cent soixante-quatorze virgule soixante) parts sociales rachetables de classe Y ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

2. Tiger Global Investments L.P.:

- 11.349,52 onze mille trois cent quarante-neuf virgule cinquante-deux) parts sociales rachetables de classe M ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

- 5.681,33 (cinq mille six cent quatre-vingt-un virgule trente-trois) parts sociales rachetables de classe T ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

3. Scott Shleifer:

- 425,61 (quatre cent vingt-cinq virgule soixante et un) parts sociales rachetables de classe M ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

- 4,04 (quatre virgule zéro quatre) parts sociales rachetables de classe R ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

4. Ventoux Jobs.ch LLC:

- 425,61 (quatre cent vingt-cinq virgule soixante et un) parts sociales rachetables de classe M ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

- 5,04 (cinq virgule zéro quatre) parts sociales rachetables de classe R ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune

5. Lee FIXEL agissant pour The Metal Monkey Trust:

- 56,55 (cinquante-six virgule cinquante-cinq) parts sociales rachetables de classe M ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

- 1,00 (une) part sociale rachetable de classe R ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

- 1,47 (un virgule quarante-sept) parts sociales rachetables de classe Y ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;

Les associés reconnaissent avoir reçu le paiement d'un montant de 1.296.415,75 USD (un million deux cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quinze Dollar US et soixante-quinze Cents).

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes l'assemblée décide de modifier l'article 8.1 des statuts comme suit:

« **8.1.** Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de 35,-USD (trente-cinq Dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 3.127.492,90 USD (trois millions cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze Dollars US et quatre-vingt-dix Cents) représenté par 20.693 (vingt mille six cent quatre vingt treize) parts sociales rachetables de classe A, 1.112,31 (mille cent douze virgule trente et un) parts sociales rachetables de classe B, 1.607 (mille six cent sept) parts sociales rachetables de classe C, 38.900,71 (trente-huit mille neuf cents virgule soixante et onze) parts sociales rachetables de classe E, 1.771 (mille sept cent soixante et onze) parts sociales rachetables de classe F, 11.269 (onze mille deux cent soixante neuf) parts sociales rachetables de classe I, 7.455 (sept mille quatre cent cinquante-cinq) parts sociales rachetables de classe L, 2.348 (deux mille trois cent quarante-huit) parts sociales rachetables de classe N, 742 (sept cent quarante deux) parts sociales rachetables de classe Q, 313 (trois cent treize) parts sociales rachetables de classe S, 289,87 (deux cent quatre vingt neuf virgule quatre-vingt-sept) parts sociales rachetables de classe U, 179,34 (cent soixante-dix-neuf virgule trente-quatre) parts sociales rachetables de classe V, 216,35 (deux cent seize virgule trente-cinq) parts sociales rachetables de classe W, 160,51 (cent soixante virgule cinquante et un) parts sociales rachetables de classe X, 571,43 (cinq cent soixante et onze virgule quarante-trois) parts sociales rachetables de classe AA, 290,21 (deux cent quatre-vingt-dix virgule vingt et un) parts sociales rachetables de classe AB, 516,32 (cinq cent seize virgule trente-deux) parts sociales rachetables de classe AC, 485,64 (quatre cent quatre-vingt-cinq virgule soixante-quatre) parts sociales rachetables de classe AD, 70,99 (soixante-dix virgule quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales rachetables de classe AE et 365,26 (trois cent soixante-cinq virgule vingt-six) parts sociales rachetables de classe AF, ayant une valeur nominale de 35,-USD (trente-cinq Dollars US) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S.SILVESTRO, V.PETIT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1^{er} juillet 2013. Relation: LAC/2013/30195.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013095525/202.

(130115335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

The Life Asset Bond Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 176.000.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095501/11.

(130115303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Thunderbird Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 136.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Thunderbird Holdings S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013095502/11.

(130115001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Société de l'Hôtellerie S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.498.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 juin 2013

1. La démission de Madame Isabelle SCHUL est actée avec effet immédiat.

2. Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, né le 13 décembre 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant que nouvel Administrateur. Il terminera le mandat de Madame Isabelle SCHUL, Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

3. Monsieur Olivier BEAUDOUL, employé privé, né le 26 juin 1983 à Charleroi, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé nouveau Président du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 27 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

Le conseil d'Administration

O. BEAUDOUL / T. SIMONIN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013095482/21.

(130114752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Sesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.872.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 3 juin 2013

1. Mme Audrey THONUS a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Mme Laurence BIVER, administrateur de sociétés, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

4. Mme Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 10.7.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SESA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013095470/20.

(130115699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Schwartz Rolladen und Fenster GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 2, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 129.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095465/10.

(130114872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Seniorenresidenz Berdorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 159.778.

Le bilan au 30 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095469/9.

(130115061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Trifund Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 151.684.

Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration du 31 janvier 2013 que:

1. Le conseil décide du changement du siège social de la société qui est sis à partir de cette date au 89B rue Pafebruch à L-830S Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Marc Dame

Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2013095535/15.

(130115313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Premium Coffee Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 112.152.

Monsieur Etienne Mouthon, administrateur de la société anonyme PREMIUM COFFEE HOLDING S.A., ayant son siège social au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 112152, a pour adresse professionnelle 1, place Saint-Gervais CH-1201 Genève, Suisse.

Monsieur Franz Bondy, représentant permanent de la société Sucafina Finvest Limited, ayant son siège social au 39 Gloucester Road, Room 1707, 17/F Harcourt House, Wanchai, Hong Kong, a pour adresse professionnelle 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087971/14.

(130108151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

DB Capital Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 178.399.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteen day of June,

Before Maître Roger Arrensdorff, public notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) DB Valoren S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111.379 (hereafter referred to the "Shareholder 1"),

hereby represented by Mrs. Vanessa Morolli, residing professionally at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, duly mandated by a power of attorney as of June 11, 2013.

2) German American Capital Corporation, a corporation incorporated and existing under Maryland laws having its principal place of business at 60 Wall Street, New York, NY 10005 and its registered office at The Corporation Trust Incorporated, 300 East Lombard Street, Baltimore, Maryland 21202, registered with the Maryland Department of Assessments and Taxation, under number D00346007 (hereafter referred to the "Shareholder 2" and together with Shareholder 1 referred to as the "Shareholders"),

hereby represented by Mrs. Vanessa Morolli, residing professionally at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, duly mandated by a power of attorney as of June 11, 2013.

A copy of such powers of attorney, signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person(s), representing the partners of DB Capital Investments, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, registered with the Secretary of State, State of Delaware under number 5080910 (hereafter referred to as the "Company") and the entire subscribed capital of the Company, requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the Shareholders of the Company representing the total share capital of the Company as follows:

- Shareholder 1: 5% (corresponding to USD 1,300,00.-)
- Shareholder 2: 95 % (corresponding to USD 25,000,000.-)

II. That the Shareholders intend to pass resolutions on the following items:

1. Appointment of a new board of managers of the Company;

2. Migration of the Company from Delaware to the Grand Duchy of Luxembourg and subsequent transfer of its principal place of business, head office (place of central management), registered office and domicile to the Grand Duchy of Luxembourg, including its centre of main interests within the meaning of Council Regulation (EC) No. 1346-2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings;

3. Confirmation that all assets and all liabilities of the Company (previously registered in Delaware) will without limitation remain owned in their entirety by the Company following its migration to the Grand Duchy of Luxembourg, which Company will continue to own all assets and continue to be obliged by all liabilities and commitments of the Company (previously registered in Delaware);

4. Restatement of the articles of association of the Company to comply with Luxembourg laws; and

5. Any other business.

III. The notary was provided with the copy of the following documents:

- a certificate of limited partnership issued by the Delaware companies/LP register dated December 15, 2011;
- an executed balance sheet of the Company as of May 31, 2013; and
- an executed statement of value of the Company executed by each of the partners of the Company dated June 11, 2013.

Agenda

1. Appointment of a new board of managers of the Company;
2. Migration of the Company from Delaware to the Grand Duchy of Luxembourg and subsequent transfer of its principal place of business, head office (place of central management), registered office and domicile to the Grand Duchy

of Luxembourg, including its centre of main interests within the meaning of Council Regulation (EC) No. 1346-2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings;

3. Confirmation that all assets and all liabilities of the Company (previously registered in Delaware) will without limitation remain owned in their entirety by the Company following its migration to Luxembourg, which Company will continue to own all assets and continue to be obliged by all liabilities and commitments of the Company (previously registered in Delaware);

4. Restatement of the articles of association of the Company to comply with Luxembourg laws;

5. Any other business.

First resolution

The general meeting of the shareholders resolved to remove the current directors of the Company and to grant them discharge for the performance of their mandate until today and to appoint the following persons to the Company's board of managers, effective as of today for an unlimited period:

- Mrs. Heike Kubica, born on 23 August 1974 in Lutherstadt Eisleben, residing professionally at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, as manager,

- Mr. Erik Van Os, born on 20 February 1973 in Maastricht, residing at professionally at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

- Mr. Rolf Johannes Caspers, born on 12 March 1968 in Trier, professionally at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Second resolution

The general meeting of the shareholder decided to migrate the nationality of the Company from the Delaware to the Grand Duchy of Luxembourg and that the Company shall accordingly henceforth possess Luxembourg nationality and, to this end, that the principal place of business, head office (place of central administration), registered office and domicile of the Company, including its centre of main interests within the meaning of Council Regulation (EC) No. 1346-2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings, are and be moved to 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, and that the Company be and is hereby converted and continued, without dissolution, as a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) under the laws of Luxembourg.

Third resolution

The general meeting of the shareholder confirmed that (a) all property and rights to which the Company was entitled immediately before the execution of this deed remain its property and rights, (b) the Company remains subject to all criminal and civil liabilities, and all contracts, debts and other obligations, to which it was subject immediately before the execution of this deed, (c) all actions and other legal proceedings which immediately before the execution of this deed could have been instituted or continued by or against the Company may be instituted or continued by or against it after the execution of this deed and (d) a conviction, ruling, order or judgment in favour of or against the Company before the execution of this deed may be enforced by or against it after the execution of this deed.

Fourth resolution

The general meeting of the shareholder resolved to restate the articles of association of the Company as follows:

Title I. Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), under the name of "DB Capital Investments Sàrl", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law").

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Company is: (i) to enter into financial, commercial and other transactions, including granting any advances to any affiliated company; (ii) to obtaining financing, borrow or raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; (iii) to make any additional investments and engage in any additional business endeavors as may be authorized pursuant to this Agreement; and (iv) to perform any and all commercial and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above, in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

2.2 The Company does not exercise a regulated activity falling within the scope of the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

3.3 The life of the Company does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting, one or several shareholders.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Company may establish offices and branches, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. Capital - Shares.

5.1 The Company's corporate capital is set at USD 26,300,000.- (twenty six millions three hundred thousand US dollar) represented by 2,630,000.- (two million six hundred thirty thousand) ordinary shares in registered form with a par value of USD 10.- (ten US dollar) each (the "Shares").

5.2 All the Shares are fully paid up.

5.3 In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, new shareholders or existing shareholders may subscribe to shares by payments made to the corporate capital and as the case may be also through payments made to the share premium account linked to the newly issued shares.

5.4 Each shareholder will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of shares.

5.5 Any share premium paid by a shareholder shall be booked in a particular share premium account for each shareholder and such share premium shall remain attached to the shares upon which the share premium was paid by this shareholder.

5.6 In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, new shareholders or existing shareholders may also make capital contributions (account 115 according to the Luxembourg Standard Chart of Accounts to the Company) (the "Capital Contribution").

5.7 Each shareholder will be exclusively entitled to any and all rights attached to the Capital Contribution effectively made.

5.8 Any Capital Contribution made by a shareholder shall be booked in a particular capital contribution account and shall remain the ownership of the shareholder having made it.

Art. 6. Increase and Reduction of capital. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of these articles.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 Shares are freely transferable among shareholders.

7.2 In case of a sole shareholder, Shares are freely transferable to non-shareholders. In case of plurality of shareholders, Shares may be transferred to non-shareholders, within the limits of the Law.

7.3 The transfer of Shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The Company may purchase its own Shares.

Art. 8. Form of shares - Shareholders' register.

8.1 Shares are in registered form.

8.2 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the shareholders if they require.

8.3 The ownership of the Shares will result from the inscription in the shareholders' register.

Title III. Administration - Management - Representation

Art. 9. Board of managers.

9.1 The Company shall be managed by a board of managers composed, at least, of two managers, who do not need to be shareholder and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholders. The board of managers shall be composed of two managers at least.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of the shareholders, which determines their powers, compensation and duration of their mandates, except the case where the board of managers is authorized to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 10. Power of the board of managers.

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the object of the Company.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. This includes, but is not limited to, (i) bookkeeping and accounting functions relating to the Company, (ii) financial and risk reporting functions relating to the Company, and (iii) administrative functions relating to tax matters of the Company. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Procedure.

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the general meeting of the shareholders.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram or telefax, or by email.

11.4 The board of managers can validly deliberate and act only if at least two managers are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote of managers present or represented at such meeting.

11.5 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.6 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the chairman pro tempore, by the secretary or by two managers.

Art. 12. Representation. The Company shall be bound by the joint signature of two managers in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. General Meeting of shareholders

Art. 14. Powers and Voting rights.

14.1 Resolutions at a general meeting of the shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.2 The capital and other provisions of these articles of association may, at any time, be changed by the shareholders. The shareholders may change the nationality of the Company by a unanimous vote. A general meeting of the shareholders may be held without prior notice or publication if they state that they have been informed of the agenda of the meeting.

14.3 Each Share entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings of the shareholders.

14.4 The Company will recognize only one holder per Share.

14.5 The shareholders exercise all the powers of the general meeting of the shareholders.

14.6 The decisions of the shareholders are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.7 Also, contracts entered into between the shareholders and the Company represented by them are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual general meeting. An annual general meeting of the shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the migration of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December of the year two thousand and thirteen.

Art. 17. Annual accounts and Allocation of profits.

17.1 The annual accounts are drawn up in USD (US dollar) which is the functional currency of the Company by the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

17.2 Out of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the board of managers or by any manager of the Company having received such power from the board of managers,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Company are not threatened.

Title V. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of shareholders.

18.3 The power of the board of managers will come to an end upon the appointment of the liquidator(s). After payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders in proportion to the shares held by each of them in the share capital of the Company.

Art. 19. General provision. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Affirmation

Proof of the value of the Company has been given to the undersigned notary by a copy of a confirmation of the managers of the Company.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed have been estimated at about EUR 6,060.- (six thousand sixty Euros).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 26,300,000.- (twenty-six millions three hundred thousand US Dollar) is valued at EUR 19,768,494.01 (nineteen millions seven hundred sixty-eight thousand four hundred ninety-four euro one cents).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize juin,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire public de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

1) DB Valoren S.à.r.l, une société à responsabilité limitée, organisée et existante selon les lois luxembourgeoises, avec siège social à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.379 (ci-après dénommé l'«Associé 1»),

ici représentée par Maître Vanessa Morolli, avocat à la Cour, demeurant à 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 11 juin 2013.

2) German American Capital Corporation, une corporation organisée et existante selon les lois du Maryland, ayant son établissement principal de l'activité à 60 Wall Street, New York, NY 10005, et son siège social à The Corporation Trust Incorporated, 300 East Lombard Street, Baltimore, Maryland 21202, enregistrée auprès du Maryland Department of Assessments and Taxation, sous le numéro D00346007 (ci-après dénommé l'«Associé 2») et ensemble avec l'Associé 1 dénommés les «Associés»),

ici représentée par Maître Vanessa Morolli, avocat à la Cour, demeurant à 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 11 juin 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la personne représentant les comparantes susnommées et le notaire soussigné, resteront jointes au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentant les associés de DB Capital Investments, L.P., un limited partnership organisé et existant sous les lois du Delaware, avec siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, enregistrée auprès du Secretary of State, State of Delaware, sous le numéro 5080910 (ci-après dénommé «Société»), et le capital intégralement souscrit de la Société, a requis le notaire soussigné de constater que:

I. Les parties comparantes sont les Associés de la Société représentant la totalité du capital social de la Société comme suit:

- Associé 1: 5% (correspondant à USD 1.300.000,-)
- Associé 2: 95 % (correspondant à USD 25.000.000,-)

II. Les Associés prévoient d'adopter des résolutions sur les éléments suivants:

- 1) Nomination d'un nouveau conseil de gérance de la Société;
- 2) Migration de la Société du Delaware vers le Luxembourg et transfert subséquent de son principal établissement, siège de l'administration centrale, siège statutaire et domicile à Luxembourg, y compris son centre d'intérêts principaux au sens du Règlement (CE) n 1346/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité;
- 3) Confirmation que tous les actifs et toutes les dettes de la Société (antérieurement enregistrés au Delaware) demeureront sans limitation détenus par la Société dans leur intégralité suite à sa migration vers le Luxembourg, laquelle Société continuera de détenir tous les actifs et d'être tenue par toutes les dettes et engagements de la Société (antérieurement enregistrée au Delaware);
- 4) Refonte des statuts de la Société pour se conformer aux lois luxembourgeoises; et
- 5) Divers.

III. Le notaire a reçu la copie des documents suivants:

- un certificat de limited partnership délivré par le registre des sociétés et limited partnership du Delaware daté du 15 décembre 2011;
- un bilan de la Société établi au 31 mai 2013; et
- un certificat d'évaluation de la Société établie par chaque associé de la Société daté du 11 juin 2013.

Ordre du jour

1. Nomination d'un nouveau conseil de gérance de la Société
2. Migration de la Société du Delaware vers le Luxembourg et transfert subséquent de son principal établissement, siège de l'administration centrale, siège statutaire et domicile à Luxembourg, y compris son centre d'intérêts principaux au sens du Règlement (CE) n 1346/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité;
3. Confirmation que tous les actifs et toutes les dettes de la Société (antérieurement enregistrés au Delaware) demeureront sans limitation détenus par la Société dans leur intégralité suite à sa migration vers le Luxembourg, laquelle Société continuera de détenir tous les actifs et d'être tenue par toutes les dettes et engagements de la Société (antérieurement enregistrée au Delaware);
4. Refonte des statuts de la Société pour se conformer aux lois luxembourgeoises; et
5. Divers

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de retirer de leurs fonctions les directeurs actuels de la Société et de leur octroyer la dispense de l'exécution de leur mandat jusqu'à aujourd'hui et de nommer les personnes suivantes au conseil de gérance de la Société, ceci prenant effet à partir de ce jour et pour une période illimitée:

- Mme Heike Kubika, née le 23 août 1974 à Lutherstadt Eiseleben, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,
- Mr Erik Van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,
- Mr Rolf Johannes Caspers, né le 12 Mars 1968 à Trèves, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Seconde résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de migrer la nationalité de la Société du Delaware vers le Luxembourg et la Société doit en conséquence adopter la nationalité luxembourgeoise et, à cet effet, son principal établissement, son siège de l'administration centrale, son siège statutaire et son domicile, y compris son centre d'intérêts principaux au sens du Règlement (CE) n°1346/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité, sont transférés au L-1115 Luxembourg, 2 boulevard Konrad Adenauer. Et la Société est ainsi transformée et continue d'exister, sans dissolution, sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

Troisième résolution

L'Assemblée générale des associés a confirmé que (a) tous les biens et droits auxquels la Société avait droit immédiatement avant la passation de cet acte demeurent sa propriété et ses droits, (b) la Société reste soumise à toutes responsabilités pénale et civile, ainsi qu'à tous les contrats, dettes et autres obligations, auxquels la Société était soumise immédiatement avant la passation de cet acte, (c) toutes les actions et autres poursuites judiciaires qui auraient pu être intentées ou poursuivies immédiatement avant la passation de cet acte par ou contre la Société peuvent être engagées ou poursuivies par ou contre elle après la passation de cet acte et (d) une condamnation, une ordonnance ou un jugement en faveur ou contre la Société avant la passation de cet acte peut être exécutée par ou contre elle après la passation de cet acte.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de refondre les statuts de la Société comme suit:

Title I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er} . Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «DB Capital Investments Sàrl», (la «Société»), qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 2. Objet.

2.2 La Société a pour objet (i) d'effectuer des transactions financières, commerciales et autres, incluant l'allocation d'avances à ses filiales, (ii) d'obtenir des financements, d'emprunter ou de collecter des fonds sous toutes les formes et d'assurer le remboursement de l'argent emprunté; (iii) d'effectuer tout investissement supplémentaire et d'entreprendre toute activité supplémentaire qui serait autorisée par les présents statuts; et (iv) de procéder à toutes opérations commerciales et financières, connectées directement ou indirectement dans tous les domaines précités, dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet.

2.3 La Société n'exercera pas une activité régulée relevant de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à USD 26.300.000,- (vingt six millions trois cent mille dollars américains) représenté par 2.630.000,- (deux millions six cent trente mille) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars américains) chacune (les «Parts»).

5.2 Toutes les parts ont été entièrement libérées.

5.3 En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à la section 5.1, de nouveaux associés ou les associés existants peuvent souscrire à des parts par des paiements faits au capital social et le cas échéant par des paiements faits au compte de la prime d'émission lié aux parts nouvellement émises.

5.4 Chaque associé bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des parts.

5.5 La prime d'émission payée par un associé devra être comptabilisée dans un compte de prime d'émission spécifique pour chaque associé et restera attachée aux parts pour lesquelles la prime d'émission a été payée.

5.6 En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à la section 5.1, de nouveaux associés ou les associés existants peuvent également faire des apports en capital (compte 115 selon le Plan Comptable Normalisé Luxembourgeois) (l'«Apport en Capital»).

5.7 Chaque associé bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à l'Apport en Capital effectivement effectué.

5.8 Tout Apport en Capital effectué par un associé devra être comptabilisé dans un compte apport en capital spécifique et restera la propriété de l'associé l'ayant effectué.

Art. 6. Augmentation et Réduction du capital. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Les parts sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les parts sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés les parts peuvent être transférées à des non-associés, dans les limites prévues par la Loi.

7.3 Le transfert de Parts ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou à l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La Société pourra acquérir ses propres Parts.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.

8.1 Les Parts sont émises uniquement sous la forme nominative.

8.2 Un registre d'associés sera tenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par les associés s'ils en font la demande.

8.3 La propriété des Parts résultera de l'inscription dans le registre d'associés de la Société.

Titre III. Administration - Gérance - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé, au moins, de deux (2) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance est composé d'au moins deux gérants.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Cela inclut, mais ne se limite pas à, (i) la tenue, préparation et conservation des documents comptables et administratifs de la Société, (ii) des fonctions financières et de reporting des risques in

relation avec la Société, et (iii) des fonctions administratives relatives à la fiscalité de la Société. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Procédure.

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et de l'assemblée générale des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours ouvrables avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Tout gérant pourra assister à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, par télégramme ou par télécopie ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télécopie ou par e-mail.

11.4 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si au moins deux (2) gérants sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à cette réunion.

11.5 Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des télécopies.

11.6 Les procès-verbaux de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signés par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président intérimaire, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation. La Société est engagée soit par la signature conjointe de deux gérants dans tous les cas et pour tout montant, soit par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et Droits de votes.

14.1 Les décisions de l'assemblée générale des associés seront prises à la majorité simple des voix des associés présents et votants.

14.2 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra changer la nationalité de la Société par un vote unanime. Une assemblée générale des associés pourra se tenir sans convocation ou publication préalable s'ils précisent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

14.3 Chaque Part donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaire et extraordinaire des associés.

14.4 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Part.

14.5 Les associés exercent tous les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

14.6 Les décisions de l'assemblée générale des associés sont établies sous la forme de procès-verbal ou dressées par écrit.

14.7 De plus, les contrats passés entre les associés et la Société représentée par eux seront établis sous la forme de procès-verbal ou dressés par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre, excepté pour la première année sociale, qui devra commencer à la date de migration de la Société et devra se terminer le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 17. Comptes annuels et Allocation des bénéfices.

17.1 Les comptes annuels sont établis en USD (dollars américains) qui est la monnaie fonctionnelle de la Société par le conseil de gérance de la Société à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance de la Société,
2. Ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés suffisant pour payer le dividende intérimaire envisagé,
3. La décision de payer un dividende intérimaire est prise par une décision du conseil de gérance ou par tout gérant de la Société ayant reçu un tel pouvoir du conseil de gérance,
4. Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V. Dissolution et Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés, décidant une telle dissolution, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs des gérants de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera payé à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés eu égard au nombre de Parts détenues par chacun d'eux dans le capital social de la Société.

Art. 19. Dispositions générales. Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

Affirmation

Preuve de la valeur de la Société a été donnée au notaire soussigné par une copie d'une confirmation des gérants de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ EUR 6.060,- (six mille soixante euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 26.300.000,- (vingt-six millions trois cent mille dollars américains) est évalué à la somme de EUR 19.768.494,01 (dix-neuf millions sept cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt quatorze euros un cents).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: MOROLLI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 28384. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090505/542.

(130110953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Chez Emilia et Pierre S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 69, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090449/10.

(130111547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Socfinaf S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 6.225.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2013

«Huitième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2019, le mandat de Monsieur Luc BOEDT, Administrateur sortant.

Le mandat de Monsieur Daniel-Louis DELEAU vient à échéance cette année. Celui-ci ne souhaitant pas se représenter, l'Assemblée Générale décide de ne pas pourvoir à son remplacement.»

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRE EN FONCTION

Administrateurs

M. Hubert Fabri, Administrateur de sociétés, 21 Quai du Mont-Blanc, CH-1201 Genève.

P.F. Representation Limited, St George's Place, GY13ZG St Peter Port, Guernsey, représentée par M. Jean-Charles de Fauconval, Directeur commercial, 170 Route Gouvernementale, B-1950 Kraainem.

M. Vincent Bolloré, Administrateur de sociétés, 36 avenue des Tilleuls, F-75016 Paris.

Bolloré Participations S.A., Odet, F-29500 Ergue-Gaberic, représentée par M. Cédric de Bailliencourt, Administrateur de sociétés, 96 Avenue Kléber, F-75116 Paris.

M. Philippe de Traux, Administrateur de sociétés, 29 Route du Bélier, CH-1663 Moléson-Village.

M. Luc Boedt, Ingénieur Agronome, 24 rue de Romont, CH-1700 Fribourg.

M. Gbenga Oyebode, Administrateur de sociétés, 35 Moloney Street, Lagos, Nigeria.

M. Fulgence Koffy, Administrateur de sociétés, 01 BP 1191, Abidjan 01, Côte d'Ivoire.

Réviseur d'Entreprise

Clerc, 1 rue Pletzer, L-8080 Bertrange

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2013092831/28.

(130113374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Sofagi S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 143.114.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 6 juin 2013 à 11h30

Décisions:

L'Assemblée décide à l'unanimité, que les résolutions sont prises dans le meilleur intérêt de la Société, ainsi il a été décidé de:

1. Renouveler le mandat du Gérant Commandité:

- FAUVELUXE S.à.r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142 794;

Le mandat du Gérant Commandité arrivera à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

2. Renouveler le mandat des membres du Conseil de Surveillance:

- OPEXIA PSF S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159 508;

- Karina BULLAERT, ayant son adresse au 4A, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance arriveront à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

3. Accepter la démission de Monsieur Emmanuel LEBEAU en tant que de commissaire, ayant son adresse au 4A, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg et nommer commissaire au Conseil de Surveillance Monsieur Emmanuel VOIRIN, ayant son adresse au 4A, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg.

Le mandat de ce membre du Conseil de Surveillance arrivera à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Suite à cet exposé, aucune remarque n'est formulée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2013092843/31.

(130113543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Euroamerican Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.304.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 juin 2013 que:

- M. Manuel Fernando Moniz Galvão Espírito Santo Silva, Président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle au 62, Rua de Sao Bernardo, P-1200-826 Lisbonne,

- M. Fernando Fortuny Martorell, Vice-Président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle au 62, Rua de Sao Bernardo, P-1200-826 Lisbonne,

- M. João Carlos Pellón Parreira Rodrigues Pena, avec adresse professionnelle au 62, Rua de Sao Bernardo, P-1200-826 Lisbonne,

- M. Gonçalo Nuno Guerreiro Cadete, avec adresse professionnelle au 62, Rua de Sao Bernardo, P-1200-826 Lisbonne,

- M. Carlos Augusto Oliveira Gamboa, avec adresse professionnelle au 61, Avenue Alvares Cabral, étage 6, P-1250-017 Lisbonne,

ainsi que celui du Commissaire aux Comptes sortant:

ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach,

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives pour une nouvelle période statutaire de trois ans.

Leurs mandats viendront tous à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013090563/23.

(130110947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

EF Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.840.675,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 148.103.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 24 juin 2013 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013, le Conseil de Gérance se compose de:

- Fabrice HUBERTY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 1st Floor, 2-5 Old Bond Street, Londres, W1S 4PD, Angleterre;

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Grafenauweg, 10, CH-6300 Zug, Suisse;

- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique;

- Louis BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 4th Floor, 2-5 Old Bond Street, Londres, W1S 4PD, Angleterre.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2013:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Référence de publication: 2013090543/24.

(130110634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Eldora S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 142.591.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELDORA S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013090544/12.

(130110500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Fizz Beverage S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 468.250,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.430.

Par la signature des résolutions écrites en date du 1^{er} juillet 2013 les associés de la Société décident:

- de nommer comme réviseur d'entreprises la société KPMG Luxembourg, 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2013 qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013090596/18.

(130110340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Fraizia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 135.156.

Extrait des décisions du Conseil d'Administration prises en date du 13 juin 2013

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer à la fonction de Président du Conseil d'Administration Madame Cornelia METTLEN, administrateur en remplacement de Monsieur Christophe BLONDEAU.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen le 26 juin 2013

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Serge ROUECHE demeurant à LE VILLAGE, F-84110 Saint-Romain-en-Viennois et de Madame Cornelia METTLEN (Président du Conseil d'Administration) demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen ainsi que le mandat du Commissaire aux comptes, H.R.T Révision S.A. ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2019.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe BLONDEAU.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, Madame Brigitte DENIS, employée privé, ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2019.

Pour FRAIZIA S.A.

Référence de publication: 2013090602/24.

(130110739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Sparinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.400.

—
Auszug aus der Sitzung des Verwaltungsrates der Sparinvest S.A. am 02. Mai 2013

....

Ad. 2: Der Verwaltungsrat beschließt Folgendes (gültig ab dem 5. Mai 2013):

- Der Verwaltungsrat der Sparinvest S.A. besteht in der Zukunft aus 3 Mitgliedern:

* Herrn Per Noesgaard, Vorstandssprecher, Sparinvest Holdings SE, wohnhaft in 5, Rue du Scheid, L- 6996 Hostert

* Herrn Henrik Lind-Grønbaek, Vorstand Vermögensverwaltung, Sparinvest Holdings SE, wohnhaft in 55, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg

* Herrn Dirk Schulze, Geschäftsführer, Sparinvest S.A., wohnhaft 2C, Rue de Beyren, L- 6931 Mensdorf

* Gleichzeitig wird Herr Dirk Schulze zum Mitglied des Verwaltungsrates berufen

- Die tägliche Geschäftsführung wird neben dem bisherigen Delegierten für die tägliche Geschäftsführung Herrn Dirk Schulze zusätzlich in Zukunft auch von Herrn Henrik Lind-Grønbaek als Delegiertem für die tägliche Geschäftsführung wahrgenommen.

Dirk Schulze / Ingo Prummenbaum

Mitglied der Geschäftsleitung / Finanzen

Référence de publication: 2013091097/21.

(130110846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Multi Challenge Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 166.868.

—
Les comptes annuels établis pour la période du 10 février 2012 (date de constitution de la société) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Multi Challenge Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Guillaume ANDRE / Sandra EHLERS

Directeur / Directeur

Référence de publication: 2013087901/14.

(130108223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Natixis-Cape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 85.137.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087909/10.

(130109094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.
